

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SALANS 39700

SEANCE DU 13 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le quinze janvier,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bole Alexandre, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Rolland Michel, Smaghe Philippe.

Excusés : Bailly-Maitre Florian, Guelle Rachel, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Sanchez Joseph.

Absents :

Secrétaire de séance : Drezet Stéphanie.

Choix nom de rue lotissement du Champ Rond

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et en avoir délibéré, décide de nommer la voirie du lotissement Champ Rond, impasse des Eglantines.

Adopté à l'unanimité.

Rétrocession RD 228 à la commune secteur église

Le Conseil Municipal est d'accord pour une rétrocession de la RD 228*1 sur toute sa longueur, du carrefour avec la RD 228 jusqu'au carrefour avec la rue du Lavoir, soit une longueur de 153 m (PR 0+000 au PR0+0153).

Que cette même RD 228*1 deviendra la VC n° 19 dénommée rue de l'Eglise.

Qu'en contrepartie de la prise en charge de ce tronçon, la commune souhaite une soulte de 7000,00 € pour contribuer au réaménagement de ce secteur.

Adopté à l'unanimité.

Rachat parcelle consorts Girardot

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et en avoir délibéré, approuve le rachat de la parcelle AB 181, consorts Girardot, moyennant une soulte de 500 €.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Rachat parcelle Wieber

Le Conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet et en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'un terrain cadastré ZE 144 appartenant à Mme Wieber Myriam, pour une surface nécessaire à l'implantation d'une armoire destinée à accueillir la fibre optique.
Cette transaction fera l'objet d'une soulte, définie à l'amiable avec la propriétaire.

Adopté à l'unanimité.

PLUI / réévaluation du scénario

Monsieur le Maire expose les modifications du scénario proposé en conférence des Maires le 7 février 2019.

Un réajustement des capacités constructibles dans les villages à l'horizon 2030 est envisagé comme suit :

- Une augmentation de l'objectif de construction dans les villages qui passent de 156 à 216 logements

- Une réévaluation de la résorption de la vacance sur les villages de +0,3% à +1% par an : un ralentissement de l'augmentation qui reste marqué (+3,7% entre 2014 et 2018).

Le Maire,

Philippe SMAGGHE